

Initiatives ministérielles

ment, la juridiction partagée en matière d'agriculture et les intérêts très différents des grandes régions agricoles du Canada laissent peu de place aux initiatives des agriculteurs du Québec.

Pour le Bloc québécois, la souveraineté du Québec devient l'outil indispensable qui permettra à l'agriculture québécoise de tirer son épingle du jeu. Ce que je tiens à souligner, c'est que des projets de loi comme celui qu'on nous propose cet après-midi sont sûrement très importants, mais il ne faudrait pas perdre de vue que d'autres dossiers sont urgents à régler.

Le projet de loi C-49 montre la volonté du gouvernement d'entreprendre des modifications au sein du ministère de l'Agriculture. Je souhaite sincèrement que cet effort rejoigne les préoccupations des provinces et qu'on n'en profite pas pour semer davantage le fouillis avec les juridictions provinciales.

Alors, monsieur le Président, en terminant, je voudrais rappeler au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, à son secrétaire d'État, que ce n'est pas, encore une fois, en changeant de nom qu'on va régler les problèmes agricoles du Québec. C'est un vouloir, un désir de bouger et il faudra bouger.

• (1700)

Le vice-président: Chers collègues, conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Mississauga-Ouest—L'aéroport international de Pearson; l'honorable député de Calgary-Ouest—La Constitution.

[Traduction]

M. Allan Kerpan (Moose Jaw—Lake Centre, Réf.): Monsieur le Président, je dois avouer que la première fois que j'ai posé les yeux sur le projet de loi C-49, je ne m'imaginai pas qu'il serait si compliqué. Nous avons entendu ici, aujourd'hui, deux discours dans lesquels on a traité en long et en large du ministère de l'Agriculture. Je n'ai aucune raison de croire, comme nous l'avons vu hier, qu'on apportera des modifications à ce projet de loi. Il y a eu des votes par oui ou non, et toutes sortes de choses auxquelles je ne m'attendais pas à l'égard d'un projet de loi que je croyais bien terne et complètement vide.

Le ministère fédéral de l'Agriculture a certes besoin de plus qu'un simple changement d'appellation. S'il est louable que le projet de loi C-49 reflète la réorganisation du ministère qui a eu lieu en juin 1993, nous devons faire bien plus pour redonner de l'espoir dans l'avenir de l'agriculture. Je voudrais présenter aujourd'hui à la Chambre une proposition de réforme de toutes les sphères de compétence du secteur agricole.

Ma proposition s'inspire de déclarations et d'idées présentées par mes collègues de ce côté-ci depuis le mois de mai dernier. Elle traduit également les idées lancées et discutées par de nombreux agriculteurs, universitaires et dirigeants de syndicats agricoles dans tout le pays. Il se crée actuellement un mouve-

ment important pour changer radicalement la façon dont les gouvernements et l'industrie fonctionnent ensemble dans le secteur agricole, d'autres secteurs des ressources naturelles et les nombreux autres segments de notre société.

Il s'agit là d'une question où les gens sont bien en avance sur les gouvernements dans leurs raisonnements, leurs idées et leurs propositions. Il est temps de mettre ces idées et ces propositions sur la table et de les examiner honnêtement et ouvertement, pour engager les débats et les discussions qui sont nécessaires pour progresser. Je ne prétends absolument pas dire aujourd'hui que je sais comment les choses devraient être, mais j'offre un point de départ de discussion et de dialogue à ce sujet.

Notre proposition se fonde sur la vision du Parti réformiste qui consiste à réorganiser l'agriculture en fonction d'une répartition plus claire des responsabilités entre les deux niveaux de gouvernement et l'industrie. Elle établit également les bases d'une nouvelle politique visionnaire, exhaustive et cohérente dans le domaine agroalimentaire pour le Canada.

Le nouveau système de direction que nous proposons prévoit que les décisions doivent être prises au niveau local le plus bas auquel elles peuvent raisonnablement être prises. Le niveau supérieur doit aider l'industrie en cause ou les organismes gouvernementaux plutôt locaux à s'acquitter de ces tâches. En vertu de ce nouveau système de direction, on transfère des responsabilités du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux et locaux, ainsi qu'à l'industrie et aux citoyens eux-mêmes.

Ainsi, nous devrions compter sur un gouvernement plus efficace aux échelons supérieurs pour intervenir à des endroits plus stratégiques afin de s'occuper des normes, des orientations générales et des valeurs, en plus des tâches de gestion qui peuvent être effectuées de façon efficace à ce niveau. Le système sera davantage communautaire et le gouvernement fédéral jouera plus un rôle de catalyseur. Les gouvernements locaux et provinciaux devront répondre aux attentes de la population et offrir les services les mieux adaptés aux besoins des diverses collectivités.

Ce transfert de pouvoirs pourrait aboutir en l'an 2020 à un système où un petit pourcentage seulement des fonctionnaires dans le domaine de l'agroalimentaire seront fédéraux. Le système sera organisé en petites unités chargées de s'occuper de la politique nationale à long terme dans les domaines du commerce, du soutien financier, ainsi que des normes de santé et de sécurité. Je le répète, on essaie dans cette proposition de définir plus clairement les responsabilités des divers niveaux dans le secteur agroalimentaire, mais cela n'entraîne pas nécessairement une répartition bien tranchée des tâches entre les divers intervenants.

Ce nouveau système de direction essaie de concilier des tendances contradictoires, par exemple la nécessité d'avoir un point de vue global, mais local dans son application, d'être à la fois petit et gros, centralisé et décentralisé, tout en pouvant offrir à tous les intervenants liberté et justice. Cela supposera donc un processus d'apprentissage constant.